



Commune de Labaroche

**PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LABAROCHE**

SÉANCE DU MARDI 16 décembre 2025

Madame OLRY souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19H00.

Membres présents : Mme Catherine OLRY (1^{ère} adjointe), M. Alain VILMAIN (2nd adjoint), Mme Catherine MERCKLE (3^{ème} adjointe), M. Bernard BANGRATZ (4^{ème} adjoint), M. Arnaud KLINKLIN, M. Fabien FORMWALD, M. Marc PARMENTIER, Mme Maryline BENTZINGER, Mme Céline MICLO, Mme Suzanne ROUSSELOT, M. Jean-Luc THOMAS et M. Jean-Michel MARCHAND.

Absents excusés :

Mme Nathalie SPETTEL qui a donné procuration à M. Alain VILMAIN,
M. Bernard RUFFIO qui a donné procuration à M. Bernard BANGRATZ,
M. Alain MARSCHALL qui a donné procuration à Mme Catherine OLRY,
Mme Elisa PERRIN qui a donné procuration à M. Arnaud KLINKLIN,
M. Laurent COUTY qui a donné procuration à Mme Maryline BENTZINGER,
Mme Déolinda BARTHELME qui a donné procuration à Mme Catherine MERCKLE,

Absents non excusés : Mme Marianne HUARD

Président de séance : Madame la 1^{ère} Adjointe, Catherine OLRY

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- 3) Prix de l'eau et de l'assainissement applicables à compter du 1^{er} semestre 2026
- 4) Fixation des tarifs communaux
- 5) Communications
- 6) Divers

Mme OLRY demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Subvention 2026 au Groupement d'Action Sociale (GAS)

Point 1 - Désignation du secrétaire de séance

En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le conseil municipal désigne son secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
DÉSIGNE M. Bernard BANGRATZ comme secrétaire de séance.

Point 2 - Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 28/11/2025 est adopté, à l'unanimité.

Point 3 – Prix de l'eau et de l'assainissement applicables à compter du 1er semestre 2026

Arrivée de M. Fabien FORMWALD

3.1 Prix de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2026

Il est rappelé que la commune achète l'eau potable par le biais du SIENOC (Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord-Ouest de Colmar), qui l'achète lui-même à Colmar Agglomération et s'occupe de son acheminement via un système de pompage jusqu'à LABAROCHE.

Le Directeur des Services expose la dernière réforme des redevances de l'Agence de L'Eau, intervenu l'année dernière qui supprime les deux redevances historiques pour les remplacer par d'autres. Le tableau récapitulatif sera consultable en mairie. (Redevance ainsi que coefficient de modulation)

M. VILMAIN fait une communication quant aux réunions qui se sont tenues à la Colmarienne des Eaux et au Sienoc. Le Conseil Municipal débat autour d'une augmentation de la part variable du prix de l'eau.

De ce qui précède, M. VILMAIN propose de fixer le prix de l'eau qui sera applicable à compter de la facturation relative au 1^{er} semestre 2026 comme suit :

Prix de base communal H.T.	3,76€
Nouvelle redevance. (Consommation d'eau potable)	0,40€
Nouvelle redevance de Performance eau potable 0,12 x 0,75 coefficient	0,09€
TOTAL H.T.	4,25€
TVA 5,5%	0,23€
TOTAL TTC	4,48€

Soit une augmentation de 0,04 € centimes par rapport à 2025.

Le **terme fixe** reste inchangé à **36 € H.T.** par semestre pour 2026.

La **location de compteur** reste inchangée à **6€ H.T.** par semestre pour 2026.

3.2 Prix de l'assainissement applicable à compter du 1^{er} janvier 2026

Il est proposé de porter La **redevance assainissement** à 2,00 € H.T./m3, soit 2,20 € TTC/m3. Une augmentation de 0,10 € par rapport à 2025.

Il est indiqué que la **redevance de performance assainissement** est mise à jour via le coefficient de modulation et la contrevaletur définie par l'Agence de l'Eau :

- **Redevance de performance assainissement 0,38 x 0,3 coefficient, soit 0,114 €HT/m3**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le prix de l'eau tel que défini au point 3.1 à compter du 1^{er} janvier 2026. (A l'unanimité moins une abstention)
- **ADOpte** le prix de l'assainissement tel que défini au point 3.2 à compter du 1^{er} janvier 2026. (À l'unanimité moins une abstention)

Point 4 – Fixation des tarifs communaux

Les élus évoquent la mise à jour et la création d'un listing des tarifs communaux et leur mise à jour pour l'année 2026.

Une proposition qui a été transmise aux conseillers est projetée. Un débat s'en suit.

L'objectif étant d'inventorier les éventuelles sollicitations pour disposer d'un support juridique dans le cadre de l'émission d'un titre de recettes. Il ne s'agit en aucun cas pour la collectivité de se substituer à l'initiative privée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** les tarifs présentés dans le tableau annexe à effet du 1^{er} janvier 2026,

Point 5 – Subvention 2026 au Groupement d'Action Sociale (GAS)

Comme chaque année, le Conseil Municipal vote sa traditionnelle subvention au profit du Groupement d'Action Sociale pour le personnel communal. La subvention s'élève à 90€ par agent bénéficiaire, soit, pour 2026, à un total de 270€ (3 agents bénéficiaires).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'ACCORDER** cette subvention.

Point 6 – Communications

RAS

Point 6 – Divers

Mme MERCKLE évoque le futur « Barotché » en cours de composition.

M. VILMAIN communique aux conseillers la teneur des dernières réunions de communauté de communes concernant les bornes de recharges électriques ainsi que les ombrières de parking.

Mme OLRy informe les élus de l'indisponibilité du véhicule LINDNER du service technique qui suite à de gros soucis mécaniques ne démarre plus. Les réparations seraient trop coûteuses pour un véhicule qui date de 2006. Une perspective de changement de véhicule est évoquée.

La séance est levée à 20h30.

*Date prévisionnelle du prochain conseil : **vendredi 6 février 2026 à 19h00 à la Mairie***

LABAROCHE, le 17 décembre 2025 TB/BB/CO

Le secrétaire de séance

Bernard BANGRATZ



L'adjointe au Maire

Catherine OLRy



